

LES MINES D'OR DU KIENAWISICK

Historique de la découverte et des développements du camp minier du haut de l'Harricana — notre future Porcupine québécoise. Les propriétés Martin, Sullivan, Siscoe, etc.

Le lac Kienawisick (de Montigny), à cause des mines d'or qui ont été découvertes sur ses rives et sur ses bois, est en train de devenir fameux dans tout le Canada, et sa réputation est connue aux États-Unis et jusque en Europe. Situé à environ quarante milles au sud d'Amos, partie dans le canton Varsan et partie dans le canton Dubuisson, il se décharge dans la rivière Harricana qui est navigable jusque bien au-delà par des bateaux d'assez forte dimension.

Ce lac est à peu près rond, il a cinq milles de traversée. Parsemé d'un grand nombre d'îlots et d'îles dont l'une, celle de Siscoe, a une superficie de trois cent soixante acres, il présente un spectacle vraiment grand et beau lorsqu'on y pénètre brusquement par un bras de la rivière Harricana.

Dès avant 1888, certains arpenteurs et explorateurs, venus du lac Témiscamingue, ont reconnu qu'il y avait de l'or dans les petites veines de quartz que ses vagues avaient nettoyées; mais ce ne fut qu'au temps de la construction du chemin de fer Transcontinental qu'un grand nombre de "prospecteurs" commencèrent à y affluer. Ils arrivaient pour la plupart de Cobalt, du Porcupine et des régions minières du nord de l'Ontario.

En 1911 Maurice Benard, un français qui avait émigré de France à Astorville, en Ontario, y explora et piqueta plusieurs claims; depuis M. Benard s'est établi à Amos où il possède un commerce important.

Stanley-E. Siscoe, en 1912, piqueta l'île qui porte son nom et y fit la découverte de taches d'or dans plusieurs veines de quartz de son île. Un nommé Leblanc découvrait la mine Martin; et James O'Sullivan faisait la découverte de plusieurs belles veines sur la rive est du lac.

La guerre entrava considérablement l'essor de cette région intéressante; les prospecteurs y vinrent en plus petit nombre, et il devint impossible de pousser activement les travaux de découverte déjà commencés à cause de la grande difficulté qu'on avait à se procurer l'argent nécessaire à ces opérations. Toutefois certains syndicats et compagnie minière réussirent à y faire des travaux assez importants.

La "Martin Gold Mining Co. Ltd.", organisée en 1917, au capital de deux millions de piastres, a acheté la même année de Paul Martin qui les détenait de A. Leblanc, les terrains miniers compris dans les lots 36 et 37 du rang 8 du canton Dubuisson, de même qu'une partie du lit du lac. Elle y commença immédiatement la construction d'un moulin spacieux qui épousa ses fonds sans aucun profit pour les actionnaires; l'idée du promoteur Martin était que les travaux du moulin et ceux de creusage pouvaient être conduits de front, que les profits que réalisait le moulin paieraient pour le creusage et l'extraction du minerai. Le moulin n'était pas terminé que les fonds manquèrent.

Il est généralement reconnu qu'il aurait été préférable que la Compagnie Martin dépensât son capital payé à creuser un puits dans la veine qui traverse ses claims plutôt que de s'occuper à construire un moulin qui absorba tout son capital. Aujourd'hui elle n'a plus de fonds disponible et elle ne peut plus songer à faire souscrire du capital à un taux d'escompte raisonnable, car elle n'a rien à montrer qu'un moulin qui ne vaut rien s'il n'est pas prouvé que la mine est bonne.

Cette Compagnie a commis une autre erreur en offrant et en vendant son stock à cinq cents la part d'une piastre.

Un puits de 125 pieds a été creusé en suivant leur veine principale, puis un couloir horizontal dans le sens de la veine. Celle-ci, à cette profondeur, conserve sa belle apparence, elle s'est même élargie et l'analyse de son minerai montre un résultat satisfaisant; mais ces résultats ne sont pas assez probants; si le creusage avait été continué jusqu'à une profondeur de six ou sept cents pieds, si plusieurs milliers de tonnes de minerai avaient été extraites et accumulées, il serait plus facile d'obtenir un plus gros prix de vente pour cette propriété, ou de faire souscrire à meilleure condition le stock de la Compagnie.

Les travaux sont arrêtés depuis près de huit mois; pour qu'ils soient repris on devra procéder à une nouvelle organisation de la Compagnie.

La largeur de la veine principale varie de neuf à onze pieds; elle a été découverte à la surface sur une longueur de cinq cents pieds.

Elle contient de l'or visible à l'œil nu; les analyses qu'on a faites de son minerai démontrent qu'elle peut rapporter environ sept piastres à la tonne.

Les terrains miniers communément appelés Mine Sullivan, sont situés sur partie des lots 49, 48, 50 et 51 du rang IXe et sur partie du lot 53 du rang Xe du canton Dubuisson, sur la rive est du lac de Montigny. James O'Sullivan, un expert en mines, a découvert ces claims et les a piquetés il y a cinq ou six ans. Il s'est associé plusieurs financiers de Montréal, et certains travaux de défrichement et de creusage ont été faits. Plusieurs veines dont la largeur varie de un à quatre pieds y ont été mises à nu. Elles contiennent de l'or visible à l'œil nu, et les analyses qui en ont été faites par l'ingénieur montréalais John-E. Hardman montrent des résultats splendides. Deux ou trois puits d'une profondeur de quelques vingt pieds y ont été creusés.

Saul-E. Melkman, financier de Montréal, a obtenu une option sur cette propriété; il est probable que des travaux importants y seront commencés au printemps.

La Mine Siscoe

Stanley-E. Siscoe, jeune polonais entreprenant, en 1912 piqueta la grande île qui porte son nom, sur le lac de Montigny. Il forma avec dix de ses compatriotes, tous journaliers de Cobalt et de Timmins, et tous excellents mineurs, le "Siscoe Mining Syndicate".

Ces Polonais travaillaient l'hiver dans les mines de l'Ontario, et l'été sur leurs claims du lac Kienawisick jusqu'à épuisement de leurs économies de l'hiver. Ils réussirent ainsi à faire un travail considérable et leurs persévérants efforts furent récompensés par la découverte d'une foule de veines d'une richesse extraordinaire. Une série d'environ 150 échantillons extraits selon les règles des veines et des murs prouvent que cette propriété contient un bloc compacte de minerai qui rapportera au moins \$10.00 d'or à la tonne. Les analyses ont rapporté de \$5.20 à \$93.20 à la tonne, exclusion faite des échantillons qui contenaient de l'or visible à l'œil nu. Il a été reconnu par le professeur minier Dresser, de Montréal, qu'il existe sur la propriété Siscoe une zone minéralisée de deux cents pieds de largeur dont le minerai rapporterait \$60.00 à la tonne.

Des travaux considérables y ont été faits principalement à l'été 1919; un puits vertical a été creusé jusqu'à une profondeur de 125 pieds, puis une galerie de vingt-cinq pieds sur la veine. A cette profondeur cette veine atteindrait sept ou huit pieds de largeur, et serait très riche en or.

Un autre puits de quatre-vingt pieds a été creusé verticalement sur une autre veine; il l'a laissée à quarante pieds de profondeur. Cette veine, qui descend en une pente de cinquante-cinq degrés, est formée de quartz légèrement teinté de bleu et striée de porphyre (porphyry) bien minéralisée. Huit tonnes et trois dixièmes de ce quartz, analysées à l'Université McGill par le professeur John-W. Bell, ont rapporté \$300.00 d'or sur les tables, et \$32. dans les résidus, soit une moyenne de \$39.64 d'or à la tonne.

Une autre veine de quartz blanc et de tourmaline noire a été creusée jusqu'à une profondeur d'environ 100 pieds; on y a découvert une quantité étonnante d'or pur, en "nuggets", pesant de une once à six onces; plusieurs de ces échantillons ont été exposés en divers endroits de la Province. Ce quartz, débarrassé de toutes traces d'or visible à l'œil nu, rapporte \$7.00 la tonne. C'est probablement la plus riche veine de tout ce district minier.

Plusieurs autres puits ont été creusés sur cette propriété jusqu'à des profondeurs variant de 25 à 50 pieds, et dans tous, on y a découvert un bon rendement en or.

Il est permis de déduire des rapports faits par les ingénieurs Dresser, Bell et Bancroft, que cette propriété est d'une richesse extraordinaire. La seule ombre au tableau est que toutes les veines sont plutôt étroites. Toutefois, l'ingénieur Elciner a estimé que l'exploitation en surface seulement de ces petites veines rapporterait de gros bénéfices à cause de leur grande richesse.

Mais au mois de septembre et octobre 1919, la découverte étonnante d'une veine de 22 pieds de largeur a été faite à environ quinze pieds sous la glaise. Il paraît qu'elle est riche en or; S.-E. Siscoe, qui a dirigé les travaux qui ont conduit à cette découverte, prétend que le succès de l'exploitation de cette propriété par une compagnie sérieuse est maintenant assuré.

Au printemps 1919, le Syndicat Siscoe a cédé par promesse de vente ses propriétés minières à Saul-E. Melkman, qui y a exécuté au cours de l'été des travaux importants.

Ce financier montréalais a fait des efforts inouïs pour organiser et financer une compagnie puissante qui exploiterait les propriétés Siscoe et O'Sullivan; il a risqué sa fortune et a dépensé son temps, il a lutté contre toutes sortes de difficultés par ce temps de crise. Le syndicat Siscoe lui a fait des concessions, il ne pouvait pas ne pas lui en faire, et ceux qui connaissent tous les faits, toutes les circonstances de la transaction, ne peuvent pas blâmer les parties en cause.

Il semble que les longs efforts de M. Melkman vont être bientôt couronnés de succès; il nous assure que tous les intéressés auront satisfaction et cela avant la quinzaine de février. Il sait d'ailleurs qu'il n'a plus de concession à attendre de personne.

Nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en écrivant que M. Melkman a réussi à vendre à un capitaliste anglais pour trois millions de piastres de stock privilégié de la British Mineral Corporation Ltd qui exploitera les propriétés Siscoe et O'Sullivan. Environ deux millions de piastres seront dépensés sur les propriétés Siscoe et O'Sullivan.

Des hommes tels que J.-A. Davis, président de J.-A. Davis & Co. Ltd.; L.-A. La Vallée, ex-maire de Montréal et directeur de l'Alliance Nationale; le Brigadier général Smart, directeur de la Crown Reserve Mining Co. Ltd.; C.-E. Ritchie, de Robson, Ritchie & Co.; E.-F. Flood, tous directeurs de la British Minerals Corporation, nous font espérer que toutes ces entreprises réussiront et que nous verrons sous peu notre région minière du lac de Montigny, devenir un nouveau porcupine.

J.-H. PARÉ

La picote nous envahit

Les cantons voisins d'Ontario sont infestés de cette peste. — Un appel au bon sens de la population.

Le mal qui répand la terreur dans Ontario, la picote, puisqu'il faut le nommer de son nom vulgaire, a fait son apparition dans les cantons voisins de la frontière interprovinciale, à La-Reine, à La-Sarre et à Macamic.

On a signalé les premiers cas la semaine dernière. Le Bureau d'Hygiène de la Province, aussitôt averti, a dépêché l'inspecteur du district, le docteur H. Palardy, pour prendre connaissance de la situation et tâcher d'enrayer l'épidémie. Le docteur Palardy était à la Reine et à Macamic vendredi, samedi et dimanche derniers.

On ignore le nombre de cas de maladie déclarés jusqu'à date, mais on espère que les autorités feront leur devoir et qu'elles prendront les mesures nécessaires pour isoler les malades et empêcher qu'ils sèment parmi leurs concitoyens la hideuse maladie et même la mort.

Quand on songe aux cinquante victimes de la grippe, à Macamic, l'an dernier, on comprend toute l'importance d'étouffer les épidémies à leur naissance, et on frémit à la pensée que la mort pourrait venir faucher une nouvelle moisson semblable dans les rangs de nos concitoyens.

En garde donc! Que l'on suive bien les avis de nos conseils d'hygiène à la lettre jusqu'à ce que le danger soit écarté.

Où placer son argent

Ces derniers mois, plusieurs journaux ont mis leurs lecteurs en garde contre les placements risqués, et leur ont recommandé fortement l'achat de titres mobiliers de tout repos comme le sont les obligations municipales ou scolaires communément appelées "débentures". Ces obligations rapportent bon an mal an à leurs possesseurs un revenu moyen de 5 1/2 à 6%, rendement qui, joint à l'absolue sécurité du prêt, en fait un placement idéal pour l'épargne populaire.

Sans doute, le possesseur d'un titre mobilier ne pourra, la plupart du temps, ravoiser son argent aussi vite que s'il l'avait laissé à la banque. Il lui faudra, par exemple, recourir à l'intermédiaire d'un courtier pour vendre son titre, mais l'obligation à certaines démarches constitue, somme toute, une protection pour l'épargniste, puisqu'elle le prémunit contre les dépenses plus ou moins inutiles qu'il serait tenté de solder avec un chèque. D'autre part, les obligations municipales ou scolaires, et aussi les obligations émises par des Sociétés ou Compagnies solidement assises, constituent d'excellentes garanties collatérales contre lesquelles les banques prêtent volontiers.

Si donc les économies consacrées à l'achat de "débentures" municipales rapportant 6%, ou d'obligations industrielles rapportant 8 1/2, sont, dans une large mesure, à l'abri des folles dépenses, ces économies restent tout de même assez facilement réalisables pour "financer" au besoin toute entreprise sérieuse.

Avec les gages élevés qui ont cours actuellement, un grand nombre de salariés, surtout parmi les célibataires, trouveraient plus de profit à ce genre de placement qu'à leurs aventures financières où les dividendes futurs n'ont d'égaux que les risques encourus par les malheureux spéculateurs.

Il est regrettable que, dans une région comme la nôtre où le capital disponible fait lamentablement défaut, de parfaits inconnus, au nom d'entreprises nouvelles non moins inconnues, réussissent encore à prélever sur l'épargne populaire des sommes importantes. Nous en avons eu des exemples l'été dernier.

Espérons qu'ils ne se renouveleront pas de sitôt.

Nos municipalités, nos commissions scolaires de l'Abitibi émettront bientôt, au fur et à mesure de leurs besoins, des obligations dont une partie au moins pourrait être absorbée par l'épargne locale. Ce serait, pour nos particuliers, l'occasion de faire un placement avantageux tout en conservant en Abitibi un capital dont notre région a le plus grand besoin.

Louis JEAN

M. J. Grenier

Délégué de notre région

M. le notaire Joseph Grenier, d'Amos, secrétaire de la Société d'Agriculture "B" du comté de Témiscamingue, assistera à la convention des présidents et secrétaires des Sociétés d'agriculture de la Province, qui sera tenue à Québec, les 3 et 4 février prochain, au Palais législatif.

Voici le programme de cette Convention:

Mardi, le 3 février 1920

10 hrs. a. m. Ouverture de la

Convention, par M. Louis La Vallée, président du Conseil d'agriculture.

10.30 hrs. Fonctionnement des Sociétés d'agriculture, par M. Oscar Lessard, secrétaire du Conseil d'Agriculture.

11 hrs. a. m. Discours des Délégués des Sociétés, Discussion, Nomination des Comités spéciaux.

2 hrs p. m. De la Sélection des Grains de Semence, par M. Jules Simard, inspecteur des Grains de Semence, du Gouvernement fédéral.

3 hrs p. m. De l'élevage de la Race chevaline, par M. J.-J. Gautreau, B.S.A., instructeur en Elevage.

3.30 hrs p. m. Discussion.

Mercredi, le 4 février 1920

10.30 hrs. a. m. De l'organisation des Expositions agricoles, par M. A.-G. Lambert, employé spécial du Département d'Agriculture.

11 hrs. a. m. Discussion.

2 hrs p. m. De l'organisation des concours de Récoltes sur pied et des expositions de Grains de Semence, par M. L.-P. Roy, spécialiste provincial.

2.30 hrs p.m. Discussion et rapports des Comités spéciaux.

5 hrs p. m. Clôture.

Cette Convention fait partie du grand ralliement des sociétés agricoles de la province, comprenant la Coopérative des Fromagers, la Société d'Industrie laitière, etc. etc.

La présence d'un représentant de l'Abitibi à ces grandes assises montre que notre région entend prendre sa place dans l'organisation du grand mouvement agricole qui entraîne la province de Québec vers des jours meilleurs.

Nouveles condensées

— A l'est de North Bay, Ontario, un accident arrivé à un convoi de passager du C. P. R., il y a quinze jours, et de nombreux blessés.

— Un nouveau navire de 15,000 tonnes, destiné à la ligne Liverpool, Québec et Montréal, vient d'être mis en chantier à Belfast par la ligne White Star. Il aura 600 pieds de long, pourra porter 650 passagers de cabine et 2000 d'entrepont, aura une vitesse de 15 nœuds à l'heure, et devra entrer en service en 1921.

— La grippe augmente à New-York, malgré les efforts des autorités sanitaires pour l'enrayer.

— L'honorable M. Ballantyne, ministre de la Marine, vient de déclarer que le gouvernement d'Ontario est à l'étude un projet de construction de toute une flotte de vaisseaux en acier de 15,000 tonnes dans les chantiers canadiens.

— On fait de grands préparatifs à Rome pour la réception des milliers de pèlerins français qui se rendront dans cette ville à l'occasion de la canonisation de Jeanne d'Arc en mai prochain.

— Les détectives américains continuent de faire une chasse ardente aux vendeurs de boissons sans licence. Leur dernier exploit est la découverte d'un "bar" installé dans un élevateur.

— Sait-on quelle longueur représentent les fils téléphoniques actuellement en usage? 28,827,188 milles, de quoi faire 1,153 fois le tour de la terre.

— L'industrie du téléphone donne de l'emploi à 292,029 personnes.

— La présente épidémie de grippe, à Chicago, a élevé le nombre des décès, avant-hier, à un chiffre qui n'avait pas été atteint encore dans la grande ville, soit 61, pendant que la pneumonie, par ailleurs, fait, dit-on, 21 victimes. Toutefois, le Dr Robertson, Commissaire de l'Hygiène, conseille le calme; il soutient que le caractère de l'épidémie n'est pas grave, et qu'elle a passé son point culminant. Effectivement, hier, le nombre des nouveaux cas tombait à 1725, de 2,514 qu'il avait été, la veille.

— Selon le "Citizen" d'Ottawa, il serait toujours question dans la coulisse d'une combinaison politique dans laquelle seraient Sir Thomas White et Sir Lorenz Gouin. Et le voyage de Dr Reid, ministre des chemins, en France, où se trouve actuellement Sir B. Borden, n'y serait pas étranger.

Assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelega

Un grand nombre d'actionnaires de la banque se sont réunis hier à midi au siège social de la Banque, 112, rue Saint-Jacques, pour entendre la lecture du rapport annuel des Directeurs. L'assemblée était présidée par l'honorable F.-L. Beigne, en l'absence du président de la Banque, M. J.-A. Vaillancourt, retenu chez lui par une indisposition. M. Braudry Leman, gérant-général, agissait comme secrétaire. Lecture est donnée du Bilan et du compte de Profits et Pertes dont le texte est publié dans une autre page de notre journal.

Le Gérant-général, au nom du Conseil d'Administration, fait une revue des opérations de la Banque pour l'année écoulée accompagnée de commentaires sur la situation générale.

Le compte de "Profits et Pertes" indique des bénéfices nets au montant de \$611,105, soit une augmentation de \$16,000 environ — sur l'exercice 1918. Le pourcentage des profits nets au capital payé est de 15.27 p.c. contre 14.87 p.c. en 1918.

La comparaison entre les chiffres des bilans de 1919 et 1918 indique les changements suivants: La circulation des billets de la banque a augmenté de \$677,875; les dépôts ont augmenté dans le cours de l'année de \$10,886,488.

L'actif liquide comprenant \$5,600,220 — en or, argent et billets du Dominion, \$3,600,000, dépôts aux Réserves Centrales d'or, et 3,974,863, représentant des chèques sur d'autres banques et des dépôts dans d'autres banques au Canada et à l'étranger s'élève au total de \$13,271,097, soit une augmentation de \$755,226, dans le cours de l'année. L'actif immédiatement réalisable s'élève au total de \$33,907,261, soit une augmentation de \$5,721,699, dans le cours de l'année. Cet actif immédiatement réalisable représente 53 1/2 p.c. du montant total dû au public, sans tenir compte de \$2,414,032, représentés par des prêts à courts termes à des corporations municipales et scolaires; les prêts courants s'élèvent à \$32,030,872, soit une augmentation de \$8,039,474, sur l'année précédente.

Les progrès de la banque sont indiqués par l'augmentation de son actif total qui s'élève à \$31,894,709 en 1919, et qui s'élève maintenant à \$71,517,806, et il y a lieu d'espérer que ses affaires continueront de prospérer et d'augmenter.

La Banque a organisé dans le cours de 1919, 31 succursales réparties comme suit:

PROVINCE DE QUÉBEC

Montréal: 714, rue Gertrude, Verdun: 5419, rue Notre-Dame-est, Montréal-est: Ville Saint-Pierre, Chicoutimi, Hull, Lac-Frontière, La-Reine, L'Épiphanie, Nicolet, Pte Fortune, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Félix-de-Valois.

PROVINCE D'ONTARIO

Alexandria, Cochrane, Eastview, Hearst, Sainte-Anne de Prescott.

PROVINCE SASKATCHEWAN

Debden, Dollard, Hoey, Humboldt, LaBèche, Muenster, St-Brioux.

PROVINCE D'ALBERTA

Beaumont, Bonnyville, Falher, Grouard, Villeneuve.

Sous-Agences ouvertes en Succursales régulières

Province de Québec: La-Sarre, L'Annonciation, Macamic, Robertsville.

Province Alberta: Légal.

Toutes les succursales de la banque ont été dûment inspectées dans le cours de l'année écoulée.

Vos Directeurs désirent marquer leur appréciation du dévouement et du zèle qui ont été manifestés par les officiers et les employés de la Banque et reconnaître que leur travail et leur coopération ont grandement contribué aux résultats obtenus. Dans aucune autre entreprise financière, commerciale ou industrielle le personnel est si plus intimement associé à la direction et au développement des affaires que dans une banque?

L'administration des comptes, la sollicitation de nouveaux clients, les relations journalières au cours desquelles sont discutées et arrêtées les questions qui intéressent à la fois le client et la Banque relèvent des Gérants et de leurs assistants. C'est à l'activité, à la prudence, au jugement, à la courtoisie et à la compétence technique de ses employés qu'une banque doit son succès lorsque ces qualités sont bien utilisées et dirigées. Il ne peut exister dans une Banque d'intérêts opposés et tout ce qui peut nuire à la Banque ou à ses actionnaires ne peut être avantageux à ses employés, et inversement tout ce qui profite à la Banque, la fortifie et augmente ses ressources, revient pour la plus large part au personnel qui a contribué à obtenir ces résultats. L'augmentation des affaires de la Banque a permis à vos Directeurs d'abord au mois de décembre 1918, puis au mois de juillet 1919 et au mois de décembre 1919 d'accorder au personnel des augmentations de salaires substantielles et des bonis qui ont été particulièrement appréciés en vue du coût élevé de la vie. Afin de permettre aux employés de se mieux qualifier pour les positions qu'ils doivent occuper, des arrangements ont été pris avec la Direction de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, afin d'organiser des cours du soir spécialement adaptés aux besoins de la jeunesse qui se destine à la carrière de banque. Un cours spécial sur les "opérations de Banque" a été confié à M. Ernest Guimont, chef du service légal de la Banque, et ces conférences ont été suivies par un grand nombre d'employés. La Direction de l'École pourra sans doute dans un avenir prochain organiser ces cours par correspondance afin que ses facilités et ses avantages puissent être mis à la portée des employés qui ne demeurent pas à Montréal. Le bien-être physique du personnel n'a pas été oublié et dans le cours de l'année écoulée la Banque a souscrit cinq mille dollars représentant cinquante souscriptions de membres à vie à l'Association Athlétique d'Amateurs Nationale dont le local magnifique et l'organisation de premier ordre offrent à la jeunesse des récréations hygiéniques dans un milieu sain.

L'année 1919 a été prospère pour notre pays et il est intéressant de noter les progrès réalisés dans le commerce extérieur du Canada depuis 1913. Pour l'année fiscale 1913 nos importations dépassaient nos exportations de \$293,000,000; en 1914 nos importations dépassaient encore nos exportations de \$163,000,000; en 1915, un changement commence à se dessiner et pour la première fois nos exportations dépassaient nos importations d'environ \$6,000,000. En 1916, l'amélioration s'accroît et nos exportations dépassent nos importations de \$271,000,000; en 1917, cette différence en notre faveur s'élève à \$334,000,000; en 1918 nous touchons le point culminant, grâce aux commandes de guerre qui affluent de toutes parts, et nos exportations s'élèvent au total de \$1,586,000,000 laissant une balance commerciale en notre faveur de \$624,000,000; en 1919 nos constans qu'avait l'arrêt des commandes de guerre un fléchissement important se manifeste et la différence en faveur du Canada entre les exportations et les importations se chiffre à \$350,000,000. Certes ce dernier chiffre est encore satisfaisant et indique une situation bien supérieure à celle qui existait en 1913, en 1914 et en 1915, mais il y a lieu de tenir compte d'une tendance qui pourrait s'accroître et de noter qu'en même temps que nous devenons créanciers de l'Europe, qui est affaiblie et appauvrie par la guerre, nous continuons à rester débiteurs des États-Unis, par suite de la différence considérable entre nos achats et nos ventes dans ce pays. En 1919 nous achetons aux États-Unis pour \$737,000,000, et nous leur vendons pour \$444,000,000, laissant une différence en leur faveur de \$283,000,000. Une partie importante de nos achats aux États-Unis sont des produits naturels et de première nécessité comme le coton, le charbon et le sucre, à côté de ces produits indispensables, des achats considérables se rapportent à des marchandises moins

Dans le Nouvel-Ontario

Les questions du jour discutées à Cochrane.— M. l'avocat Clermont fait adopter plusieurs propositions importantes.

(Spécial à l'Abitibi.)

Cochrane, 24.— Les délégués de Cochrane à la convention des Chambres de Commerce du nord d'Ontario à North-Bay, ont reçu certaines instructions d'une assemblée des citoyens convoquée spécialement par le maire Rothschild. Ainsi, cette assemblée s'est déclarée en faveur de la vente du Témiscaming et Nord-Ontario au Gouvernement canadien, malgré l'avis contraire exprimé par le "BOARD OF TRADE" local.

M. l'avocat Clermont a fait adopter plusieurs résolutions, demandant que les cantons voisins des centres industriels soient ouverts à la colonisation; que le creusement de la rivière des Français soit fait sans retard comme partie du futur canal de la baie Georgienne; et que le Gouvernement refuse l'octroi de bonus à la production du minerai de fer.

Il a aussi demandé que les licences de coupe de bois ne soient octroyées par le Gouvernement qu'avec obligation d'exploitation immédiate, mais cette proposition fut repoussée par l'assemblée.

Une autre proposition favorisant l'établissement d'un orphelinat dans la région fut rejetée.

LALONDE & FRÈRE EN LIQUIDATION

(Spécial à l'Abitibi.)

Cochrane, 25.— A la suite de l'incendie désastreux qui a détruit complètement son magasin, la compagnie Lalonde & Frère s'est vue forcée de déposer son bilan et de se déclarer en faillite.

A.-S. Crighton, 55, Front St., W., Toronto, a été nommé liquidateur.

LE HOCKEY A COCHRANE

Défaite des Canadiens

(Spécial à l'Abitibi.)

Cochrane, 24.— Notre club des Canadiens a connu la défaite une seconde fois, dans sa rencontre avec le Club du Chemin de fer, jeudi dernier. La partie a été extrêmement animée, et le score a été de 4 à 2 en faveur des Employés de Chemins de fer. Les joueurs des Canadiens étaient: Desjardins, Gamelin, Ducharme, Beaulieu, Giroux, Bisson et Saint-Pierre.

Eagen, Drinkwater et Casey comptèrent pour les Employés de Chemins de fer; Giroux et Beaulieu, pour les Canadiens.

DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

(Spécial à l'Abitibi.)

Cochrane, Ont. 23.— La Société d'Agriculture de Cochrane vient d'élire ses Directeurs pour l'année courante.

M. Neil McPhee a été élu président, et les autres directeurs sont: MM. C.-J. Dix, W.-S. Carter, F. King, P. Foster, J. Foster, J. Saint-Amour, G. Henderson, Rév. J.-W. Edwards, A. Nixon, A. Sigouin, L. Lafleur, P.-H. Bonhomme, F. Graff, W. McD. Douglas et N. Brownlee.

La Société a décidé d'organiser un concours de récoltes sur pied pour l'avoine et les pommes de terre, et de tenir une exposition à l'automne, comme par le passé.

Assemblée annuel des actionnaires de la Banque d'Hochelega

(Suite de la première page)

nécessaires, comme le tabac, dont nous avons acheté aux États-Unis pour \$10,000,000, des soieries pour \$8,000,000, des automobiles pour \$14,000,000. Il devient de plus en plus important pour le Canada d'une part d'augmenter la production agricole, forestière et minière, dont l'économie peut se faire aux États-Unis, et, d'autre part, de diminuer dans toute la mesure possible les importations de ce pays, particulièrement celles qui ne sont pas de nécessité absolue.

Actuellement, ce que nous importons de ce pays se trouve majoré de 8 p.c. à 10 p.c. par suite de la dépréciation de notre change, et cette majoration vient s'ajouter au coût déjà très élevé d'un grand nombre de produits manufacturés indispensables. Les remèdes susceptibles d'améliorer la situation sont nombreux, mais le plus effectif et celui dont les autres dépendent, c'est la volonté de travail et de production.

Notre domaine forestier, auquel la nature a généreusement adjoint des pouvoirs d'eau de grande puissance et facilement utilisables, a placé le Canada et la province de Québec dans une situation privilégiée pour le commerce de bois et de papier.

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique sont aujourd'hui tributaires du Canada pour les bois de commerce, pour la pâte de bois mécanique et chimique et pour le papier à journal, et malgré le développement pris par ces industries dans ces dernières années la production disponible est bien inférieure à la demande pressante et à des prix très élevés qui se fait sentir de tous côtés.

Il est intéressant de signaler en passant et à côté des résultats qui intéressent le Canada tout entier certains chiffres qui marquent les progrès réalisés dans la province de Québec. En 1914 le nombre d'acres en culture était de 4,863,000 tandis qu'en 1918 il avait triple et s'élevait à 813,293,000; la valeur des produits de la culture s'élevait en 1914 à \$99,000,000, et à \$272,000,000 en 1918; les chiffres se rapportant aux animaux ne sont pas

moins satisfaisants, le nombre de vaches à lait ayant augmenté de 733,476 à 1,163,895, celui des moutons de 571,287 à 959,070 et celui des porcs de 634,559 à 997,255; en 1918, 30,000,000 de livres de sucre d'étable furent récoltés contre 10,000,000 de livres, en 1911.

Nous avons confiance absolue dans le bon sens de notre population canadienne, dans sa fidélité aux traditions de travail, d'économie et d'honnêteté qui ont fait sa force et sa prospérité dans le passé, et c'est pourquoi nous avons foi dans l'avenir de notre pays, dont les richesses immenses, encore intactes, n'attendent que le capital et les hommes d'énergie pour être mises en valeur.

Un Monsieur, très chic, passait bien tranquille dans la rue, un jour qu'il pleuvait, lorsqu'un gamin l'aborda.

— Quelle heure qu'il est, Monsieur?

— Lequidam tire sa montre et complaisamment:

— Il est deux heures moins le quart, mon enfant.

Le gosse réfléchit et, d'un ton convaincu:

— Ben, quand il sera deux heures, vous pourrez embrasser mon dos. Sur quoi il se sauva.

Le Monsieur court après lui, trébuchant contre... un chien qu'il n'avait pas remarqué et s'éleva tout de son long dans la boue.

Le gamin le voit tomber, accablé lui dit:

— V'là ce que c'est. Pourquoi que vous vous êtes mis à courir?

Fallait pas vous presser: vous aviez encore un quart d'heure.

Les jeunes filles arabes ayant le bas de la figure voilé jusqu'aux yeux, on ne peut les embrasser qu'au ras de la tempe. O tempe au ras? O Mauresques?

NOUVELLES RELIGIEUSES

DANS NOTRE RÉGION

(Spécial à l'Abitibi.)

Cochrane, 24.— Comme on le sait, nos autorités religieuses ont fait il y a quelque temps l'acquisition de la jolie maison de M. Taylor, située à côté de l'église. Elles viennent de la convertir en presbytère, ce qui donne enfin à notre estimable curé, M. Larocque, une demeure digne de notre importante paroisse. Ce presbytère domine le lac Commando, et c'est sans contredit un des plus beaux sites de la ville.

Les religieuses s'installent dans le sous-sol de l'église temporaire où demeurait jusqu'ici M. le Curé. On croit que cet édifice sera converti plus tard en couvent, quand nous construirons l'église elle-même.

Un nouveau vicaire vient d'être nommé à Cochrane, dans la personne de M. Lecours.

M. l'abbé Arpin reste attaché à notre presbytère, mais il s'occupera surtout des missions dans les alentours de la ville.

Nouveaux Curés à Ramore et à New-Liskeard

Ramore, 24.— Notre jeune paroisse a un nouveau curé, M. Leduc, ci-devant vicaire à Timmins. M. l'abbé Pelletier qui était ici, devient curé de New-Liskeard, à la tête du lac Témiscamingue.

L'établissement définitif d'une paroisse canadienne française à cet endroit est un événement qui mérite d'être signalé, car c'est le dernier poste autour du lac d'Argent où nos compatriotes n'étaient pas encore organisés.

On annonce aussi la fondation d'une paroisse et la nomination d'un curé à Charlton, sur le Témiscamingue et Nord-Ontario.

Monseigneur Latulipe et la construction d'une église à Amos.— Voyage de N. le curé Dudemaine, à Cochrane.— Landrienne a fait une réception flatteuse à M. Beaudoin.

M. le curé Dudemaine, d'Amos, est allé à Cochrane, la semaine dernière, consulter Mgr Latulipe sur diverses questions paroissiales.

Il a été question de la construction projetée de l'église d'Amos. Monseigneur voit d'un bon oeil la construction prochaine de notre église. Cependant, il se réserve encore pour quelque temps la considération de divers projets avant de dire son dernier mot.

On craint en certains milieux que le coût ne dépasse fortement le prix mentionné par l'architecte, mais celui-ci, qui est un homme d'expérience, professeur d'architecture à l'Université de Montréal, se déclare certain de ses chiffres, et il offre de trouver des entrepreneurs qui feront le travail pour les prix qu'il mentionne.

Dans tous les cas, que l'on construise un sous-sol seulement ou que l'on élève de suite l'édifice complet, c'est, croyons-nous, le vœu unanime des paroissiens que cette construction soit à l'épreuve du feu, afin que l'on ne voit pas se répéter pour l'église le malheur qui nous a affligés dans la destruction de notre école du village.

M. le curé Dudemaine rapporte que la santé de Mgr Latulipe paraît très bonne. Notre digne évêque poursuit sans relâche l'organisation des paroisses de son diocèse.

M. Beaudoin à Landrienne

(Spécial à l'Abitibi.)

Landrienne, 23.— Les paroissiens de Landrienne ont fait une réception flatteuse à M. le curé Beaudoin dimanche dernier, ajoutant à leurs paroles de bienvenue l'offrande substantielle d'une bourse bien remplie. Ils ont aussi abordé de suite la question de construire un presbytère.

Dans la paroisse de Villemontel

(Spécial à l'Abitibi.)

Villemontel, 24.— Dans les nouvelles religieuses régionales, il doit être temps encore de parler de l'inauguration du presbytère-chapelle de notre paroisse naissante. M. le curé Auclair a réussi, dès ses premiers mois passés parmi nous, à faire construire un presbytère qui nous servira aussi de chapelle en attendant la construction de notre première église. Nous y avons eu la messe de minuit le jour de Noël dernier. La population entière s'était portée à cette cérémonie, malgré la soirée rigoureuse, pour témoigner de sa satisfaction d'avoir enfin un lieu de culte bien approprié à ces fins.

Note et commentaires

Téléphone

Il semble qu'il sera assez facile de relier par une ligne téléphonique La-Reine, Dupuy, La-Sarre et Macamic, ainsi que Villemontel, Amos et Landrienne.

Il y a aussi une ligne en existence entre Goulet et Senneterre.

Mais entre Macamic et Villemontel et entre Landrienne et Goulet, le téléphone serait surtout utile au chemin de fer et au gouvernement pour le service de protection des forêts. Il serait donc raisonnable que le gouvernement se charge lui-même de construire ces sections de la ligne. L'entretien pourrait en être confié à une compagnie qui se formerait pour exploiter tout le réseau de rivière Bell à La-Reine.

Kipawa

La fondation de la ville de Kipawa, au pied du lac Témiscaming, doit nous intéresser pour plusieurs raisons.

D'abord, ce n'est pas tous les jours qu'il se fonde des villes au

des terrains aux autres citoyens de la ville, pour la plupart ses employés. Il y a là une situation singulière, du moins en notre province, où le "land-lordisme" n'est pas en grande faveur.

Nous avons ouï dire que la Banque d'Hochelega, qui dessert tout le district du Témiscaming, comme on sait, a manifesté le dessein d'aller établir une succursale à Kipawa, mais qu'on l'a priée de ne pas insister, vu que la banque de la compagnie est encore la seule admise à cultiver ce champ bien clos. Espérons qu'il viendra un temps où on pourra entrer dans cette ville sans être forcé de laisser à la porte toute liberté.

Les entrepreneurs industriels de Kipawa Fibre Co. ont acquis quelques cents milles de concessions forestières sur la Kinsjeris, le lac Expansive et le lac des Quinze. Ils possèdent l'ancienne "limite" Hitchcock, au lac Kewagama, qui vient finir à douze milles d'Amos, au coin sud-ouest du canton Figury. Nous pouvons dire adieu à l'ambition de voir flotter sur l'Harrianna les pins et les épinettes de cette "limite".

Ils tentent maintenant d'acheter, paraît-il, les immenses concessions de M. J. O'Brien, sur la Kinojeris et les Quinze, plus de mille milles carrés. S'ils réussissent, le haut du Témiscaming perdra sans doute du coup la chance d'avoir une autre manufacture de pulpe et de papier aux rapides des Quinze: tout le bois qui semblait nécessiter l'établissement de cette autre manufacture s'en allant à Kipawa, à cent milles plus bas.

Tout cela prouve que l'activité des compagnies trop puissantes n'est pas sans présenter des inconvénients, ou du moins sans inspirer parfois des craintes sérieuses à leurs voisins.

La "North Railway"

La nouvelle que la "North Railway Co." s'adresse à la Législature pour faire revivre ou prolonger l'existence de sa charte, en est une très intéressante pour nous. En effet, de tous les projets de chemin de fer qui ont vu le jour en ces dernières années, celui du "North Railway" est le plus propre à développer notre province. Il relierait Montréal au Transcontinental en passant par le bassin du grand lac Victoria, puis continuerait jusqu'à la baie James. Son point de jonction avec notre chemin de fer serait Senneterre ou Amos, ou un endroit intermédiaire. Il abrégerait de 125 milles la distance qui nous sépare de Montréal—et d'autant la distance de Montréal à Winnipeg—et il nous donnerait une ligne courte pour expédier notre bois de pulpe à Hawkesbury et dans le nord de New-York.

Du côté nord, il ouvrirait la région méconnue mais très intéressante des fleuves Harrianna et Nottaway, des lacs Matagami et Olga et des bords de l'immense baie James, avec leurs possibilités industrielles, minières, etc. Nos voisins d'Ontario ont bien compris, eux, l'importance de relier Toronto à la mer du Nord, et ils travaillent avec ardeur à en réaliser le projet.

Nous faisons des vœux pour que la compagnie du "North Railway" puisse se mettre à l'œuvre sans délai.

H. A.

F. H. Andrews & Son

FOURNITURES de MOULINS

COURROIES en CAOUTCHOUC P. M. S. CUIR et en TOILE ROUGE.

HUILES CUIR A LACETS PAQUETAGES DÉCHETS DE COTON POULIES EN BOIS FENDUES "DODGE" MACHINES "CLIPPER" POUR LACER LES COURROIES

253, rue St-Paul QUEBEC

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE GRESHAM Ltée.

Fondée en 1848

Bureau-chef pour le Canada,

MONTREAL

A émis un quart de million de Police pour un montant excédant CINQ CENTS MILLIONS DE PIASTRES.

Ses fonds sont de Cinquante-Cinq Millions de piastres et son revenu annuel dépasse Six Millions de Piastres.

REPRÉSENTÉE PAR

Germain & Mercure

Assurances Générales

AMOS, P. Q.

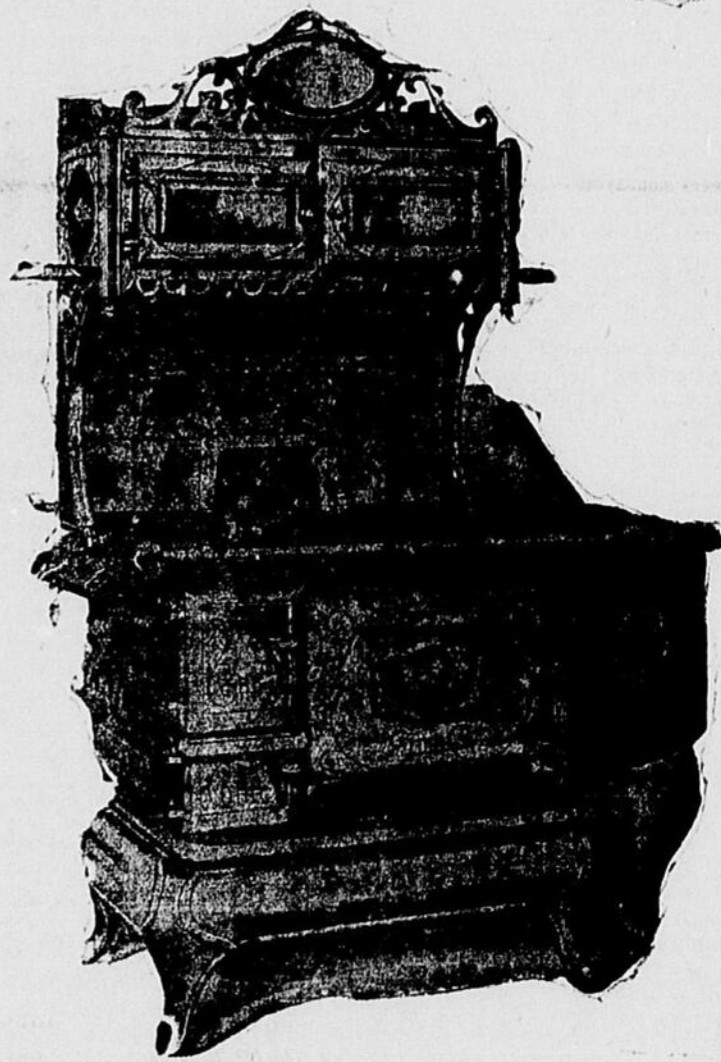
Il nous faut un bon agent dans chaque localité de la région. Écrivez-nous pour nos contrats. Ils sont attrayants.

Le LAURENTIDE

LE POELE PAR EXCELLENCE POUR LA REGION DE L'ABITIBI

LE DESSIN EN EST SOBRE ET TRES ELEGANT TOUT EN FONTE, CHAUFFE AU BOIS OU AU CHARBON, TRES GRAND FEU

Si votre cuisinière est de mauvaise humeur achetez lui un LAURENTIDE et vous serez émerveillé du résultat.



A AMOS il y a un de ces magnifiques poeles chez Messieurs: Pascal Plante, Albert Colé, Dr A. Bigé, D.-D. Lavigne, Etienne Pilre, Uclid Pauzé, Arthur St-Mars, Bruno Marchand, Ant. Lafleur, Ph. St-Denis, Wm. Goyette, J.-O. Germain.

INFORMEZ VOUS DU LAURENTIDE

Lorsque vous viendrez acheter un "LAURENTIDE" je me ferai un plaisir de vous faire visiter mon magasin de meubles, le plus complet dans l'Abitibi, sans exception...

IVANHOE FRIGON

James Bisset & Co.

271, RUE ST-PAUL - - - - - QUEBEC

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Papier à Lambris sec et goudronné.

Papier à Couverture, tel que:

JABICO - AMA' O I - EVERLASTIC - PANAMOID

Feints ras de toutes sortes

Ceal Tar - Vernis à ba' deau - Étouppé - Glou.

BEAVER BOARD

THE BENARD STORES

MARCHANDS GÉNÉRAUX

AMOS, RIVIERE BELL, P. Q.

Nous sommes les mieux assortis en marchandises de tous genres. Modes pour Dames avec modistes expérimentées. Achetez les fourrures brutes, et donnons entière satisfaction.

Occasion spéciale. Nous offrons deux grosses paires de chevaux de travail à des prix modérés. Nous sollicitons votre visite.

BANQUE D'HOCHELAGA

QUARANTE-CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

Messieurs,

Vos Directeurs ont l'honneur de vous soumettre leur rapport sur les opérations de la Banque pour l'exercice clôturé le 29 novembre 1919.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

29 novembre 1919

CRÉDIT

Balance au crédit du compte de Profits et Pertes, au 30 novembre 1918.	\$ 62,959.41
Profits de l'année finissant le 29 novembre 1919, déduction faite des frais d'administration, intérêt sur dépôts, intérêts perçus d'avance sur escomptes, et réserves pour créances douteuses et mauvaises.	611,105.15
	\$674,064.56
DÉBIT	
Divid. No 112 payé le 1er mars 1919.	\$ 90,000.00
Divid. No 113 payé le 1er juin 1919.	90,000.00
Divid. No 114 payé le 1er septembre 1919.	90,000.00
Divid. No 115 payable le 1er décembre 1919.	90,000.00
	\$ 360,000.00
Montant porté au fonds de pension des employés.	20,000.00
Réserve pour taxe fédérale.	60,000.00
Réserve sur les immeubles de la Banque.	50,000.00
Souscriptions à des œuvres charitables et patriotiques.	8,000.00
Montant porté au "Fonds de Réserve de la Banque".	100,000.00
Balance au crédit du compte de Profits et Pertes, au 29 novembre 1919.	76,064.56
	\$ 674,064.56

A. COURTOIS, pro-comptable-en-chef.
BEAUBRY LEMAN, gérant-général.
J.-A. VAILLANCOURT, président.

BILAN

29 novembre 1919

PASSIF

Billets de la Banque en circulation.	\$ 7,935,924.00
Balance due au Gouvernement canadien.	4,400,000.00
Dépôts ne portant pas intérêt.	13,587,151.57
Dépôts portant intérêt (y compris l'intérêt accru jusqu'à date de l'état).	36,888,145.44
Balances dues aux banques et aux correspondants de la Banque dans le Royaume-Uni et dans les pays étrangers.	500,332.03
Balances dues à d'autres banques au Canada.	371.06
Acceptations sur lettres de crédit.	136,787.27
	\$3,448,711.91
Capital versé.	4,000,000.00
Fonds de réserve.	3,900,000.00
Dividendes déclarés et non payés.	3,030.34
Dividende payable le 1er décembre 1919.	90,000.00
Balance du compte Profits et Pertes.	76,064.56
	\$ 8,069,094.90
	\$71,517,806.87

ACTIF

Or et autres espèces monnayées.	\$ 415,479.23
Billets du Dominion.	5,280,750.50
Dépôts aux Réserves Centrales d'Or.	3,600,000.00
Billets des autres banques.	838,012.45
Cheques sur d'autres banques.	2,251,848.08
Balances dues par d'autres banques au Canada.	108,139.81
Balances dues par des banques et des correspondants étrangers.	576,867.82
Dépôt entre les mains du Ministre des Finances en garantie de la circulation.	200,000.00
	\$13,271,037.89
Valeurs des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada (ne dépassant pas la valeur marchande).	\$ 459,747.02
Valeurs municipales canadiennes et valeurs publiques britanniques, étrangères et coloniales, autres que les valeurs publiques canadiennes.	0,034,809.72
Obligations de chemins de fer et autres obligations et actions (ne dépassant pas la valeur marchande).	238,900.30
	15,279,451.64
Prêts à demande et prêts à courte échéance au Canada, sur obligations et actions.	5,556,711.88
	\$83,907,261.51
Prêts aux corporations municipales, paroissiales et scolaires.	2,414,032.24
Autres prêts courants et escomptes au Canada, (déduction faite des intérêts non-courus).	92,030,872.33
Créances en souffrance (déduction faite des pertes prévues).	62,087.88
Propriétés autres que les immeubles de la Banque.	433,767.70
Hypothèques sur des immeubles vendus par la Banque.	139,737.00
Immeubles et mobilier de la Banque au prix coûtant, déduction faite des amortissements.	2,273,095.03
Engagements pris par clients en raison de lettres de crédit.	130,787.27
Autre actif non compris dans les articles qui précèdent.	69,565.80
	\$71,517,806.87

A. COURTOIS, pro-comptable en chef.
BEAUBRY LEMAN, gérant-général.
J.-A. VAILLANCOURT, président.

CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons l'honneur de faire rapport aux actionnaires de la Banque que, conformément à la Section "50" de la loi des banques, nous avons vérifié la caisse et les valeurs de la banque à son bureau principal le 29 novembre 1919, et à une autre date durant l'année, et nous avons constaté qu'elles concordent avec les entrées aux livres s'y rapportant. Nous avons aussi fait, dans le cours de l'année, l'examen des livres et des comptes et contrôlé les caisses et vérifié les valeurs de quelques-unes des principales sucursales. Nous avons examiné les livres et les comptes du Bureau-Chief et comparé le Bilan ci-dessus avec les livres ainsi qu'avec les rapports certifiés des sucursales et, dans notre opinion et au meilleur de notre connaissance, le Bilan est rédigé de façon à donner un aperçu vrai et exact de l'état des affaires de la Banque, suivant les renseignements et les explications qui nous ont été données et tel qu'indiqué à ces livres. Tous les renseignements et les explications que nous avons demandés nous ont été fournis et, à notre avis, les transactions effectuées par la Banque, dont nous avons eu connaissance, étaient dans les limites de ses pouvoirs.

S. ROGER MITCHELL, C.A.,
de la Société Marwick, Mitchell, Peat & Co.
Geo. GORMIER, L.L.C.,
de la Société Gonthier & Midgley.

Un meurtre à Bienville près de Lévis

Un meurtre a été commis mardi dernier, à Bienville, où un homme du nom de Lucien Morissette, âgé de 40 ans, et employé comme télégraphiste au bureau de l'Intercontinental, a été tué à coups de carabine pas un nommé Roméo Rémiard, demeurant sur la rue Wolfe et qui a été arrêté peu après le crime et conduit au poste central de police de Lévis, où il est gardé en attendant l'enquête du coroner.

La première nouvelle du crime fut apportée à la police par un message téléphonique de Bienville. L'informant qu'un homme gisait sur la rue Wolfe et courait risque d'être gelé. On envoya aussitôt des agents qui trouvèrent l'infortuné Morissette sans vie, le corps transpercé de deux balles de carabine. Le Dr Roméo Roy, appelé, ne put que constater la mort. Il avertit sans tarder le coroner Jolicoeur qui fit transporter le corps à la morgue.

D'après la version recueillie jusqu'à présent par la police, Joseph Rémiard, père de l'accusé, serait arrivé chez lui, rue Wolfe, en état d'ébriété, et aurait trouvé dans la maison, trois hommes en compagnie de sa femme. Les trois hommes étaient la victime Morissette et deux télégraphistes, nommés Guimont et Bélanger.

En les apercevant, Rémiard, père, aurait ordonné à son fils de tuer l'un d'eux, sur ce les trois individus s'enfuirent, et Roméo Rémiard, saisissant une carabine de gros calibre, les suivit dans la rue, et fit feu sur eux à deux reprises, au second coup Morissette se tomba.

Après la découverte du cadavre dans la rue, la police entreprit des recherches, qui conduisirent à l'arrestation du fils Rémiard. Celui-ci fut conduit au poste central où il attend de comparaitre à l'enquête du coroner.

Il est assez étrange que les voisins n'aient pas été réveillés par les coups de feu tirés par le fils Rémiard, et n'aient eu aucune connaissance du crime. Le père Rémiard jouit d'une bonne réputation et a été pendant plusieurs années contremaître aux usines Carrier & Laine, puis à l'emploi de la Davie Shipbuilding Co.

L'accusé n'a fait aucune résistance quand il a été arrêté. On ne sait s'il a fait des aveux à la police.

Une autre version de l'affaire veut que la victime Morissette n'ait pas pénétré dans la maison de Rémiard, mais qu'il n'aurait fait que frapper à la porte pour demander un renseignement quand il fut tiré. On dit que Morissette avait laissé son ouvrage vers 19 heures en compagnie de deux autres télégraphistes, MM. Guimont et Bélanger. Tous trois se rendaient chez un nommé Baker, de la rue Wolfe et ne sachant pas où il demeurait, ils avaient frappé à la porte de la maison Rémiard, pour demander ce renseignement. Toujours d'après la même version, Morissette serait entré seul, pendant que les deux autres attendaient à la porte. Dès que la porte s'ouvrit, ils entendirent deux coups de feu et s'enfuirent. Quand ils revinrent ils trouvèrent Morissette mort.

La victime était capitaine dans le 22^eème et a fait du service à la guerre pendant 3 ans, s'étant couvert de gloire au front.

Ce meurtre est la plus sensationnelle affaire qui se soit déroulée à Lévis depuis le meurtre du charretier Orlins Guay, le 3 juillet 1914, meurtre qui n'a jamais été éclairci.

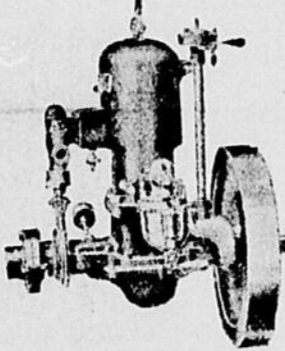
On s'attend à d'autres arrestations dans cette affaire. Il est probable que Joseph Rémiard, sera aussi mis sous arrestation.

Rémiard avoue avoir tiré

Après avoir été mis sur ses gardes au poste de police, Roméo Rémiard a admis être celui qui a tiré sur Morissette et ses deux compagnons. Il dit qu'il a tiré dans la rue, sur les ordres de son père.

La victime Morissette est de Causapscal et remplaçait un autre télégraphiste à Lévis. Ses compagnons étaient : F. A. O. Guimont et Alphonse Bélanger. Celui-ci demeure environ 1500 pieds du lieu du meurtre.

Les compagnons de Morissette disent qu'ils se rendaient chez un nommé Baker, dont ils ne connaissent pas la juste adresse, et qu'ayant aperçu de la lumière chez Rémiard, ils y sont allés pour se faire indiquer l'endroit.



Si vous avez besoin d'un engin pour votre bateau, vous ne ferez pas d'erreur en vous procurant un moteur L-A.

Ces moteurs sont reconnus pour leur facilité de démarrage, leur endurance et l'économie dans la combustion de gasoline.

Nous avons tous les modèles en mains.

Écrivez pour notre catalogue et la liste de prix.

FRED.-I. MITCHELL
633, Notre-Dame Est
MONTREAL

MUIR & KIRKPATRICK
WHOLESALE LUMBER

BANK OF HAMILTON BUILDING
TORONTO, ONTARIO.

Nous sommes toujours sur le marché pour le bois de sciage en épave, épyrés, et tremble.

Écrivez-nous pour les prix pour votre sciage de cet hiver ou de l'été prochain.

HARRY TOWNE GÉRANT DU DISTRICT
AMOS, P. Q.

QUEBEC PRESERVING Limited
Manufacturiers, Épiciers en gros et Importateurs de vins et liqueurs

45, RUE SMITH, - - - - - QUEBEC

Notre assortiment est complet, nos prix sont des plus bas et toute commande par maille reçoit une attention toute spéciale.

NOUS ESTIMERONS UNE COMMANDE D'ESSAI.

Vous trouverez chez moi un grand choix en fait de marchandise sèches, épicerie, chaussures, ferronneries et aussi de merceries

Des prix satisfaisants

Un service courtis

A.-A. DROUIN
Marchand-Général

AMOS, - - - - - ABITIBI.

The Gates Electric
La maison de service

135, Carré Youville, - - - - - Montréal

Entrepreneurs et Ingénieurs Électriciens

MOTEURS, DYNAMOS, TABLEAU de DISTRIBUTION et INSTALLATION GENERALE --- REPARATIONS et ACCESSOIRES de tous GENRES.

Germain & Mercure
REPRESENTANTS
AMOS, P. Q.

A notre nombreuse clientèle de l'Abitibi nous souhaitons une bonne, heureuse et prospère année

LANCLOIS & PARADIS Ltée.
ÉPICIERIERS EN GROS
19 rue St-Jacques, - - - - - QUEBEC

GASPARD LEMOINE, Président.
V. CHATEAUVERT, Vice-Président.
FONDÉE EN 1845

J.-B. RENAUD & Cie, Inc.
NÉGOCIANTS EN
Farine, Grains, Graines de Semence, Provisions, Épicerie, Thés, Café, Beurre, Fromage et Œufs.

98-150, rue St-Paul, - - - - - QUÉBEC

N. B. — Acheteurs des Produits de la Ferme.

J.-E. ST-ONGE & Cie Enr.
NÉGOCIANTS EN GROS

Farine, Grains, Provisions, Tabacs, Cigarettes, Cigarettes, Gomme, Chocolats, Bonbons, Biscuits et Sucreries.

AMOS, - - - - - Qué.

S. H. CUSHING
Marchand à Commission

AGENT POUR
CANADIAN PACKING CO. LTD
DE MONTRÉAL

NOUS VENDONS AUSSI FOIN, GRAIN, PRODUITS FARINE, ETC.

Toutes commandes et demandes auront notre meilleure attention. Nous sollicitons vos commandes.

70, rue St-Paul
QUEBEC

PRATIQUEZ L'ÉCONOMIE
Faites tous vos achats pour articles de pharmacie à la maison

J. E. Livernois, Ltée
RUE ST-JEAN, - - - - - QUEBEC

ET LE BUT SERA ATTEINT

Nos clients sont priés de prendre note qu'aussitôt qu'un manufacturier baisse le prix d'un produit, nous baissons notre prix de vente immédiatement.

AVANT DE PLACER VOTRE COMMANDE AILLEURS, DEMANDEZ NOS PRIX ET VOUS SEREZ CONVAINCUS

DEMANDEZ NOTRE DERNIER CATALOGUE

J. E. LIVERNOIS Limitée
RUE ST-JEAN - - - - - QUEBEC

LA Cie D'AGENCES EUROPEENNES
LIQUEURS SPIRITUEUSES
Gins — Whisky — Scotch — Brandy — Vins

Demandez notre liste de prix.

PHONES 2248, 2044. - - - - - QUEBEC

FABRIQUÉ DE TABAC CANADIEN NATUREL DE CHOIX, SCIENTIFIQUEMENT CULTIVÉ, RÉCOLTÉ, SÉCHÉ ET AVANT SUBI UNE MATURATION PARFAITE :

FUMEZ LE TABAC Rose Quesnel
DOUX ET NATUREL

IL EST GARANTI PUR ET EXEMPT DE TOUTE SOPHISTICATION ET DE "MOULLADE"

The Rock City Tobacco Co., Limited.

QUEBEC FRUIT & FISH EXCHANGE Limitée
116, Rue Dalhousie, QUEBEC

IMPORTATION, EXPORTATION, - Vente en gros

Fruits, Légumes, Poisson frais, gelé, salé, fumé Huîtres, Tabac, Cigarettes, Amandes, etc.

Fabrique de limonades gazeuses de choix: Cidre champagne, Ginger ale, Bière au gingembre, Cream Soda, Fraise, Framboise, Jus de raisin, Iron Brew, Eau minérale Sodium, etc.

DECOUVERTE MEDICALE DES PLUS RECENTE
S'EMPLOIE POUR PROTEGER LA SANTE ET DANS LE CAS DE TOUX, RHUMES, BRONCHITES ET MAUX DE GORGE

GOUDROL
SIROP POUR LE RHUME

CE SIROP AU PRIX POPULAIRE SOULAGERA PROMPTEMENT DES LE DEBUT TOUTES LES MALADIES DES ORGANES RESPIRATOIRES.

FABRIQUE PAR
CIE PHARMACEUTIQUE DE LA CROIX ROUGE LIMITEE
QUEBEC — CANADA

EN VENTE PARTOUT

Prochain numéro

Nous publierons dans le prochain numéro, un intéressant article de Louis-Jean, sur les chemins de colonisation.

Club de chasse de l'Harricana

Assemblée annuelle — Élection des Officiers — Notes sur la dernière saison et le territoire du Club.

Le 22 janvier dernier avait lieu à Amos, aux bureaux de M. l'avocat Paré, l'assemblée annuelle des membres du Club de Chasse et de Pêche de l'Harricana. Parmi les membres présents, on remarquait M. Benard, le président; M. Paré, le secrétaire-trésorier; MM. Bigué, Sicard, Drouin, Gauthier, Lafrance, Authier, Germain, etc.

Le Secrétaire-trésorier soumit un état des finances du Club, puis on discuta le programme de l'année. Il fut décidé de compléter seulement les constructions et les améliorations commencées. La contribution de l'année sera la même que celle de l'an dernier.

Le Club fut incorporé en février 1919, et il loua du Gouvernement provincial un territoire de chasse sur les bords des lacs Le-Moine, Mourier et Mofet, à la tête de l'Harricana, près de la hauteur des terres, à soixante milles d'Amos. Ce territoire est d'accès facile par la navigation. On y a construit une maison déjà assez confortable au lac Le-Moine, et il y aura l'an prochain un camp au lac Mofet. Les dépenses du Club se sont élevées jusqu'ici à un millier de piastres.

Le territoire est divisé en cinq séries. Tout membre du Club peut avoir une série à sa disposition, pour une période raisonnable après entente avec le Secrétaire.

L'original abonde en certaines saisons, et l'on y rencontre aussi de l'ours et un peu de chevreuil, du côté de la rivière Ottawa.

Sept originaux ont été tués par des membres du Club l'automne dernier. La chasse la plus fructueuse fut probablement celle de M. le notaire C.A. Lafrance, qui, avec un compagnon, a tué deux originaux et en a vu vingt-deux en trois jours.

Il faut dire aussi que les coups manqués sont plus nombreux que les coups heureux. On cite le cas d'un Américain qui tira six coups de carabine sur un original, à cent verges de distance, et le vit ensuite se sauver alertement.

La dernière saison n'était pas favorable d'ailleurs à la chasse au gros gibier. L'eau était trois pieds plus haute que d'habitude, dès le début de septembre, inondant presque toutes les prairies d'original, et il a ensuite plu comme jamais auparavant, ce qui rendait les heures d'affût longues comme des siècles et décourageait les chasseurs.

Les membres du Club de l'Harricana ont réélu les mêmes officiers pour l'année courante: Président, Maurice Bénard; vice-présidents: Hector Authier et Frank Blais; secrétaire-trésorier: J.-H. Paré; directeurs: C.A. Lafrance et A.-A. Drouin.

Appel d'un jugement rendu par deux juges de paix de La Sarre

Au commencement de janvier, Frédéric Sim, détective de la Police fédérale, portait plainte contre Pierre Moreillon, commerçant de La-Sarre, pour avoir enfreint la loi concernant les sauvages, en vendant une bouteille de liqueur enivrante à un sauvage à La-Sarre. La cause s'est instruite devant deux juges de Paix de l'endroit, MM. Fournier et Létoirneau.

Monsieur Moreillon a été condamné sur le témoignage du seul Indien, à payer \$300.00 d'amende et les frais. Il se dit lésé par ce jugement, et il a chargé ses procureurs, MM. Paré & Dussault, avocats d'Amos, de porter cette cause en Appel.

Notre Société d'agriculture

Élection des Directeurs

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division "B" du comté de Témiscamingue, a été tenue à Amos, le 21 janvier courant.

Les Directeurs suivants ont été élus pour les différentes municipalités de l'Abitibi: La-Reine: Alphé Richard; Dupuy: Georges Cormier; La-Sarre: Léonidas Boisvert; Royal-Roussillon: Pierre Gélinas; Macamic: J.-U. Dumont; Authier: Arthur Duchesne; Privat: J.-O. Gauthier; Villemontel: Archibald Marcotte; Figury et Dalquier-ouest: J.-R. Grenon; Figury et Dalquier-est: Dollard Trudel; Amos: Victor Lefebvre; Landrienne: Omer Frigon; Barraute: Arsène Roch; Goulet: Alphonse Goulet; Senneterre: J.-P. Roberge.

Les Directeurs se réuniront en février pour élire leurs officiers et tracer le programme de l'année.

Jugement intéressant pour les marchands de bois

Et les colons de l'Abitibi.

Eddy Boisvert, d'Amos, poursuivait en dommages Frank Blais, commerçant et propriétaire de scieries à Amos, parce que les employés de M. Blais en tirant un train de bois sur la rivière Harricana auraient brisé son canot, et lui auraient causé d'autres dommages.

La Cour a décidé que Boisvert aurait pu facilement éviter l'accident en montrant un peu de bonne volonté et qu'il n'était pas fondé à recouvrer des dommages de M. Blais. Son action a donc été renvoyée avec dépens.

Mrs Paré et Dussault, d'Amos, agissant comme avocats de M. Frank Blais.

Nouvelles de Privat

Les terrains de la fabrique paroissiale.

Privat, 26 — M. le curé J.-E. Boisvert, de Privat, est allé à Amos la semaine dernière pour régler certaines questions pendantes au sujet de l'octroi de terrains que sa paroisse doit obtenir du Gouvernement pour fins religieuses. Il sollicite la concession d'une dizaine d'acres de terrain pour le cimetière paroissial à l'est du lac Robertson au nord du chemin des rangs 6 et 7, ainsi que la concession de la partie située au nord de la rivière Bellefeuille du lot 48 du rang 6 comme ferme de la fabrique. Ces terrains sont magnifiquement appropriés aux fins auxquelles on les destine.

M. le Curé demande aussi les lettres-patentes des emplacements de l'église et de l'école, sur la colline qui domine les deux lacs. Il faudrait que le pont sur le détroit qui fut détruit par le feu il y a trois ans soit reconstruit, sans retard pour établir une communication facile entre l'église et le cimetière et entre le village et la partie est de la paroisse.

AVIS AUX COLONS DE LA-MOTTE

M. O. Gaumont, ci-devant de Montmagny, aujourd'hui de Privat, doit y construire une scierie, au village.

Les colons se plaignent du prix qui leur est payé pour leur bois sur le bord du lac Lois, seulement dix piastres le mille pieds. Il faudrait peut-être un autre moulin à cet endroit.

Un vrai cercle de colonisation

Fonctionne avec succès à Dupuy. — Les affaires.

(Spécial à l'Abitibi.)

Dupuy, 22. — Au mois de novembre dernier, les principaux citoyens de Dupuy formaient un Comité de Colonisation en vue de surveiller l'observance de la loi et des règlements de colonisation dans la paroisse.

Après des débuts modestes et paisibles, comme il convenait à des gens sages, le Comité a résolu de se faire connaître au dehors et de poursuivre son œuvre plus activement que jamais.

A une assemblée tenue le 10 janvier courant, il fut décidé que le Secrétaire annoncerait l'existence du Comité à l'honorable Ministre de la Colonisation, à MM. les Députés du comté, à l'Agent des Terres et à l'Agent forestier du district.

Comme le déclarait un des principaux officiers de l'organisation, le but de ce comité est de promouvoir les intérêts de la colonisation à Dupuy, d'encourager le colon sérieux, multiplier ses énergies par différents stimulants, éclairer le Département sur les allées et venues de certains soi-disant colons, qui ne sont au fond que des spéculateurs ou pilliers de bois.

La loi de colonisation leur paraît très bonne. Le Comité veut s'efforcer de la faire respecter.

Les Officiers pour l'année sont: Président d'honneur, M. le curé J.-A. Beauchamp; président actif, M. Georges Cormier; vice-président, Médéric Toussignant; secrétaire, Philippe Gervais.

L'incendie chez Lalonde & Frère

Enquête officielle. — Personne n'est blâmé. — Origine inconnue du feu.

(Spécial à l'Abitibi.)

Cochrane, 23. — Une enquête a été tenue à Cochrane récemment sur l'incendie qui a détruit le magasin Lalonde & Frère, le 29 décembre dernier. Cette enquête, dirigée par M. Jas.-J. Shanahan, sous-commissaire des incendies d'Ontario, a abouti aux conclusions suivantes: Quant on s'aperçut de l'incendie, le feu avait déjà envahi tout l'édifice, de sorte qu'il fut impossible de déterminer l'endroit où l'incendie avait commencé.

On appela aussitôt les pompiers, mais il y eut du retard parce qu'il était deux heures du matin, et que les téléphonistes du Central prirent du temps à s'éveiller.

M. J.-L. Groulx et sa famille occupaient l'appartement situé au-dessus du magasin, du côté nord de l'édifice. Ils eurent grand-peine à sauver leurs vies. Monsieur et madame Groulx s'étaient couchés à l'heure habituelle la veille au soir, M. Groulx ayant allumé les poêles du magasin vers 10 1/2 heures pour le reste de la nuit. C'est madame Groulx qui donna l'alarme. Ayant été réveillée par les bérés qui pleuraient, elle s'aperçut que l'appartement était tout rempli de la fumée qui montait d'en bas, le long du tuyau de poêle. Elle n'eut que le temps d'éveiller son mari et d'envelopper ses enfants dans des couvertures de lit. A ce moment là, le feu sortait déjà par les fenêtres du magasin. M. et Mme Groulx ne purent rien sauver de leur ménage.

Le chauffage de l'édifice était effectué par trois poêles, l'un au rayon des draperies et nouveautés, l'autre au rayon de l'épicerie, le troisième dans la cave. Les marchandises et l'édifice ont été entièrement détruits, les pertes n'étant que partiellement compensées par les assurances. De fait, une fois les assurances payées, il restera une perte sèche de \$20,000.

On n'a pu fixer d'une façon exacte comment avait commencé l'incendie. On suppose natu-

rellement que ce dernier provient d'un poêle surchauffé.

Après avoir entendu tous les témoignages, M. Shanahan a déclaré que des enquêtes comme celle-ci avaient leur raison d'être en ce qu'elles amenaient les municipalités à se pourvoir d'un meilleur service d'incendie. Il ajouta que, souvent, l'enquête servait aussi à vérifier l'exactitude des rumeurs plus ou moins fondées qui courent à la suite d'un incendie comme celui-là, et que, dans le cas présent, il était démontré jusqu'à l'évidence qu'aucun soupçon ne pouvait être porté sur le compte de Lalonde & Frère.

L'enquête a été tenue de l'Hôtel-de-Ville. Le Chef des pompiers et plusieurs de ses hommes, M. et Mme Groulx, M. J. Hayes et finalement M. R.-E. Lalonde, président de la maison, furent les témoins entendus.

Nouvelles locales

ACCIDENT A L'AQUEDUC D'AMOS

Le tuyau principal de l'aqueduc du village d'Amos s'est brisé dans la 1ère avenue, vis-à-vis le magasin de M. A.-A. Drouin, vendredi dernier. La partie est du village s'est trouvée privée d'eau depuis.

Cet accident, venant après d'autres symptômes, ne parle pas beaucoup en faveur de la qualité de cet aqueduc récemment construit.

LA CHASSE

Plusieurs de nos trappeurs sont venus passer la première partie de janvier dans leurs familles, entr'autres: MM. Jos. Tremblay, Antonio Lafleur, F.-X. Dorval, Didyme Larouche, etc. Leurs chasses ont été assez fructueuses jusqu'ici, et comme les prix sont hauts, l'hiver leur rapportera joliment.

On dit que le vison se vend en moyenne \$20 la peau, et la marte, \$50. Le castor est évalué à \$30 la peau, et le rat musqué à \$3. On parle d'une hausse pour cette dernière pelletterie, et il est possible que les beaux rats se vendent \$5 le printemps prochain.

LA PECHE

Un pêcheur du lac La-Motte a apporté au village d'Amos une loche ou morue d'eau douce de vingt livres.

Il rapporte que les froids excessifs de cet hiver rendent la pêche extrêmement pénible. On s' imagine ce que doit être la manipulation des rêts à l'eau par un froid de 30 à 40 degrés au-dessous de zéro.

M. Hormidas Legault, un de nos pêcheurs les plus estimés, a perdu une grande quantité de rêts dans la dernière période de froid.

SCIERIE DANS LaCORNE

M. Jos.-A. Turcotte, le commerçant de bois bien connu, a acheté une scierie que M. Philéas Bernier, de rivière Café, possédait à St-François-de-Montmagny. M. Turcotte fait transporter cette scierie dans la forêt qu'il possède au coin nord-est du canton LaCorne. Nul doute que l'exploitation de cette industrie lui réussira comme tout ce qu'il a entrepris dans le commerce de bois.

Ses chantiers emploient une centaine d'hommes, et ils produiront cinquante mille dormants pour le Transcontinental, sans compter une bonne quantité de bois de pulpe et de bois de sciage.

EN VOYAGE

M. J.-H. Paré, d'Amos, est parti samedi dernier pour Québec, pour affaires professionnelles.

M. F.-X. Gauthier est allé à Québec et à Trois-Rivières, en voyage d'affaires.

VENTE DE TERRES

M. Antonio Lafleur, d'Amos, a vendu ses lots du rang 5 de Figury à un M. Nobert, actuellement de Montréal, qui doit venir s'établir sur sa nouvelle propriété au printemps.

Deux fois Parrain

C'est M. Henri Beauchamp, du canton Desmeuloyes, qui a eu cet honneur, dans la même semaine, il y a quelque temps. Le 12 janvier, il portait au baptême la fille aînée de Joseph Ferland et d'Albertine Beauchamp, son épouse; et le 16, il répétait la cérémonie pour le fils aîné d'Emile Beauchamp et de son épouse Albina Jollette.

Départ

Nous avons le regret d'annoncer le départ, pour cause de maladie, de M. Joseph Ferland et de sa famille, qui vont passer quelque temps à North Goswold, Conn., chez le père de M. Ferland. M. Joseph Ferland ne reviendra cependant qu'après guérison complète.

Nouveaux Colons

De nouveaux colons du haut de Montmagny s'annoncent pour le printemps prochain. Ils s'établiront dans le voisinage du lac Abitibi. C'est bien dommage que l'on ne puisse pas leur distribuer les belles terres voisines du village, de l'autre côté de la frontière d'Ontario, qui restent en forêt médiocre pour le plaisir de ces messieurs de la compagnie Abitibi Power & Paper.

Dans le Deuil

Le 27 janvier, la mort enleva à l'affection des siens, Marie-Paule, âgée de 21 mois, enfant de M. et Mme Louis-Philippe Massicotte, d'Amos. Elle dut mourir après quelques jours de maladie seulement.

Le lendemain, 28 janvier, une Messe des Anges lui fut chantée; à laquelle assistaient plusieurs parents et amis de la famille Massicotte, ainsi que tous les élèves de l'école du village d'Amos, conduits par les révérends Sœurs de l'Assomption.

Nous offrons nos sympathies à M. et Mme L.-P. Massicotte.

Ecrivez à notre journal

Nous invitons les colons à nous faire connaître leur opinion sur les travaux de chemins qui sont nécessaires dans leurs cantons respectifs. Nous nous ferons un plaisir d'exposer leurs requêtes dans les colonnes de notre journal.

Il est bien entendu cependant que nous ne nous ferons les avocats d'aucun projet en particulier. Notre désir est seulement de provoquer la discussion d'où jaillit la lumière.

C'est l'hiver

Et mon nouvel habit, mon paletot n'est pas encore acheté. Hâtez-vous, car la saison avance et chez Drouin & Germain, marchands de nouveautés pour hommes, à Amos, les prix sont de meilleurs. Vous pourriez voir des surprises.

La grippe nous envahit

(Voir en première page)

Situation sérieuse dans Macamic.

Le docteur Palardy, du bureau d'hygiène provincial, n'est pas retourné à Montréal mardi soir, comme il le devait, mais il est arrêté à Macamic, dit-on, pour voir à ce que les mesures nécessaires soient prises par les autorités locales pour enrayer le fléau. En effet, c'est à Macamic que la terrible maladie fait son apparition la plus menaçante, comme la grippe l'année passée. Et, comme dans le cas de la grippe, le médecin de l'endroit se trouve malade au début de l'épidémie, et il est ainsi empêché de prendre la direction de la lutte pour préserver la santé publique.

On n'a pas encore signalé un seul cas à l'est de Macamic. On dit que les autorités d'Amos ordonnent la vaccination.

Le docteur Palardy a organisé un service de vaccination sur les trains qui viennent d'Ontario. On espère par ces mesures, arrêter le fléau et l'empêcher d'envahir le reste de l'Abitibi.

Griets Trottoirs

Il est vrai que nous sommes loin des saisons du printemps et de l'été; mais avec les conseils municipaux il faut s'y prendre de bonne heure si l'on veut obtenir un résultat en temps. A Amos il existe, depuis juin dernier, un règlement pour la construction des trottoirs, qu'on a oublié de mettre en force en 1919. Si le Conseil municipal de la municipalité, qui vient de s'insérer un sang nouveau par les dernières élections, a cœur d'empêcher les gens de marcher dans la boue l'été prochain, il n'est pas trop tôt pour qu'il songe à son règlement et lui coupe son sommeil au fond d'un tiroir. A Macamic, l'été dernier, en deux mois, on a construit de magnifiques trottoirs, de trois pieds de large, dans toutes les rues principales; les gens de Macamic n'avaient peut-être pas tort de croire que le palais de justice serait bien chez eux! Voilà certes une cause d'émulation et de rivalité!

Gratis

L'Action catholique des 13 et 16 janvier rasait gratis les marchands de liqueurs alcooliques sans licence, les juges qui ne les condamnent pas trop sévèrement et les marguilliers qui ont des accointances avec ces marchands. Dans l'Abitibi, il faut faire plusieurs salles comme celle du palais de justice de Québec, pour servir d'entrepôt à toute la boisson qu'on déverse ici, et qui devrait être saisie. Que fait-on du règlement de prohibition qui existe pour tout le comté?

Le Palais de Justice

Le résultat du vote, en approbation du règlement du Conseil de comté, décrétant un emprunt pour la construction d'un palais de justice au centre de l'Abitibi, a démontré que la population désire le progrès de la région et ne craint pas les charges nécessaires qu'il en coûte. On ne possède qu'une minorité mal éclairée, qui n'a pas encore compris que ça coûte plus cher d'aller plaider à Québec qu'à Amos.

Jean de REZE

NAISSANCES

M. et Mme L.-P. Massicotte, d'Amos, font part à leurs parents et amis, de la naissance d'un fils, Joseph-Henri-Marcel, baptisé le 18 janvier. Parrain et marraine: M. et Mme S.-H. St-Cyr, oncle et tante de l'enfant.

M. et Mme Philéas-X. Cassette, d'Amos, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, Joseph-Louis-Georges, baptisé le 9 janvier. Parrain et marraine: M. et Mme Xavier Cassette, grands parents de l'enfant.

SÉPULTURES

La semaine dernière, Monsieur et madame Pierre Fortin, d'Amos, avaient la douleur de perdre deux de leurs enfants: Yvonne âgée de trois mois, décédée le 20 janvier; et Paul-Henri, âgé de 4 ans et 3 mois, décédé le 24 janvier. Nos sympathies.

La Cie des Bois du Nord Ltée.

successeurs de Massicotte & Marchand

Nous sommes en position d'acheter tout le bois de pulpe, les dormants (ties) et les billots qui se couperont sur la rivière Harricana, cet hiver.

Ceux qui ont du bois à vendre devraient s'adresser à notre Acheteur de suite.

Notes personnelles

Nous apprenons avec plaisir que M. Geo.-Aurélien Massicotte qui était malade depuis 1 1/2 mois, chez son oncle, S.-H. St-Cyr, à Amos, reprend du mieux de jour en jour.

M. Liboire Bélanger, citoyen d'Amos, qui passe l'hiver à Ville St-Tite, était de passage, cette semaine, à Amos, chez son fils Paul Bélanger. Son frère Wilson Bélanger l'accompagnait.

M. et Mme Albert Dudemaine sont revenus d'une promenade de trois semaines, chez leurs parents et amis, au Cap-de-la-Madeleine, Ste-Geneviève-de-Batiscan, St-Barthélemi, Montréal, etc.

M. et Mme Lorenzo Bernard sont revenus à Amos, après un séjour de deux mois passé chez leurs parents et amis de Montréal, Nicolet et Lotbinière.

Monsieur Lucien Cardinal, qui était depuis quelques mois, dans sa famille, chez M. Z. Cardinal, de St-Barthélemi, est revenu parmi nous.

M. C.-A. Lafrance, notaire d'Amos, est allé à Québec, en voyage d'affaires.

MM. David Gourd et Ivanhoe Frigon, sont allés à Québec et à Montréal, en voyage d'affaires.

M. J.-O.-V. Dudemaine, curé d'Amos, est allé à Cochrane, cette semaine, rencontrer Monsieur Latulipe.

Monsieur Bernardin Desrocher de Ville-Marie, percepteur du revenu, était de passage à Amos, la semaine dernière.

DELAGÉ, LECLERC & PAVEUR
NOTAIRES
54, Rue du Pont, QUÉBEC

Hotel Blanchard
CARRÉ NOTRE-DAME QUÉBEC
Plan Américain et Européen.
A proximité des terminus de la R. & O. et des Cies de chemins de fer.

Victoria Hotel
Côte du Palais
Plan Américain
Taux \$3.00, \$3.50 et \$4.00 par jour
H. FONTAINE, Prop.

GEORGES A. MERCIER
COMPTABLE - VERIFICATEUR - LIQUIDATEUR
Auditions Municipales et Commerciales, Organisation de Systèmes de Livres, Administration de Successions, Formation de Compagnies, Fonds Social
Edifice Bossé: 147, Côte de la Montagne, Téléphone 4234
QUÉBEC, P. Q.

DECOUPEZ LA FORMULE CI-DESSOUS REMPLISSEZ-LA

DEMANDE D'ABONNEMENT

M. le DIRECTEUR-GERANT de "L'ABITIBI", Amos, Qué.

Monsieur, Veuillez trouver sous ce pli une piastre et demie pour un an d'abonnement à "L'ABITIBI", que vous adresserez à

Signature

Adresse

L'Abitibi est publié par La Publicité Régionale, Limitée, d'Amos, et imprimé par L'Action Sociale Limitée, 103, rue Ste-Anne, Québec.

Rédaction et administration: AMOS, Québec

Abonnement: \$1.50 par année. Le numéro: 5 sous.

Pour le tarif des annonces, s'adresser à Germain & Mercure, agents, Amos, Qué.

J. H. Paré, B. A. B. C. F. Léon Dussault, L. L. L.

Paré & Dussault
AVOCATS ET PROCUREURS
Organisateurs de Compagnies de Corporations Municipales et Scolaires.
Amos, Abitibi

J.-P.-E. GAGNON
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR
Spécialité: Règlement de faillites, et compromis entre créanciers et débiteurs.
25 ANS D'EXPERIENCE
BUREAU 44-46, rue DALHOUSIE QUÉBEC

R. Ernest Lefebvre, L. I. C. J. Arthur Gagnon

LEFAIVRE & GAGNON
COMPTABLES ET LIQUIDATEURS
Auditeurs, liquidateurs de failles. Compétence et diligence apportée dans le règlement de compromis entre débiteurs et créanciers, et collections de comptes.
TELEPHONES 1108-1508
147, Côte de la Montagne Edifice Bossé QUÉBEC

M.-A. LEMIEUX
AVOCAT-ADVOCATE
93, rue St-Pierre
QUEBEC

Jean Marcoux
DENTISTE
HEURES DE BUREAU
De neuf heures à midi.
Le soir: de 7.30 à 8.30 hrs
Amos, Abitibi

H. P. CYR
ST-HERMAS
Co. DEUX-MONTAGNES
Foin, grain, farines, patates, beurre, miel et poissons.
Foin: une spécialité.